

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu que l'entreprise S.Knott de Transinne doit réaliser des travaux de construction à la rue de l'Eglise à Transinne à partir du 5 août 2019;

Attendu que la durée des travaux est prolongée jusqu'au 30 septembre 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 : Autorise l'entreprise S.Knott de Transinne à placer un container sur une partie de la voirie à la rue de l'Eglise à Transinne, à hauteur de l'Eglise (voir plan ci-joint) jusqu'au 30 septembre 2019.

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.


Par le Collège,

La Directrice générale,


E. DUYCK



La Bourgmestre,


A. LAFFUT

